

16/04/2012

A1841

A.G.C. BOIS

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 2 000 euros

Siège social : Croez En Du - 56240 INGUINIEL

En cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de LORIENT

NOMINATION DU PRESIDENT

Le soussigné :

☐ **Monsieur GUEHENNEC Alain**

Né le 14 juin 1953 à ST SYMPHORIEN (Indre et Loire)

Demeurant Croez En Du

56240 INGUINIEL

Marié sous le régime de la communauté légale à la Mairie de Lorient

A Madame CARRE Martine

Le 6 novembre 1992

De nationalité française

A l'issue de la signature des statuts de la Société SASU « A.G.C. BOIS », il a été désigné comme président de la Société, conformément aux dispositions de l'article 24 des statuts de ladite société.

A cet effet, il a été convenu ce qui suit :

I – **Nomination du président**

Le soussigné, se nomme en qualité de président de la Société :

☐ **Monsieur GUEHENNEC Alain**

Demeurant Croez En Du - 56240 INGUINIEL

Pour une durée illimitée.

Monsieur Alain GUEHENNEC n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

Monsieur Alain GUEHENNEC déclare accepter les fonctions de président qui vient de lui être confiées. Il affirme n'exercer aucune autre fonction, et ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II – Pouvoirs du président

Monsieur Alain GUEHENNEC exercera sa fonction dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues à l'article 17 des statuts.

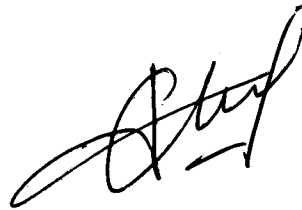
III – Rémunération du président

Monsieur Alain GUEHENNEC pourra percevoir une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine délibération des associés.

Il aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacements, sur justificatifs.

FAIT A INGUINIEL

Le 17 mars 2012

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alain Guehenne', is written over the text 'Le 17 mars 2012'.